

Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux
Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses
Band: - (1910)

Artikel: Arrêté fédéral portant approbation du rapport de gestion et des comptes des chemins de fer fédéraux pour l'année 1910
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-676247>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Projet.

Arrêté fédéral

portant approbation

du rapport de gestion et des comptes des chemins
de fer fédéraux pour l'année 1910.

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le rapport de la direction générale des chemins de fer fédéraux sur la gestion et les comptes de l'année 1910, du 31 mars 1911, avec ses annexes ;

Vu le rapport et la proposition du conseil d'administration des chemins de fer fédéraux, du 28 avril 1911 ;

Vu le message du Conseil fédéral du 16 mai 1911,

arrête :

1° Les comptes de l'année 1910 et le bilan au 31 décembre 1910 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2° Le solde passif du compte de profits et pertes de 1910, par fr. 1,535,615.95, est reporté à compte nouveau.

3° La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux en 1910 est approuvée.
